



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 18 septembre 2019

Service Aménagement,  
Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**RETIA**

**Tour City Défense**

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**

[pascal.andres@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.andres@moselle.gouv.fr)

03 87 28 33 42

**16 - 32 rue Henri Regnault**

**92400 COURBEVOIE**

**Objet :** Dossier de déclaration concernant des travaux de remplacement d'un déversoir et de confortement de berge sur le site RETIA sur la commune de DIEUZE.  
Accord immédiat.

**Réf :**

**P.J :** 1 récépissé de déclaration  
4 arrêtés de prescriptions générales  
1 dossier de déclaration

Messieurs,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de remplacement d'un déversoir et de confortement de berge sur le site RETIA sur la commune de DIEUZE.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 10 septembre 2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2019-00493
- Dossier réalisé par : **ARTELIA à SCHILTIGHEIM**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative » ainsi que des « arrêtés de prescriptions générales » qui seront à respecter lors de la réalisation des travaux.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du présent courrier ainsi que du récépissé seront affichés à la mairie de DIEUZE où cette opération sera réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera également être consultable en mairie de DIEUZE durant la même période.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité Police de l'eau  
p.i. L'adjointe au responsable de l'unité police de l'eau,



Eva FUMAGALLI

**Copie par courriel pour information :**

- AFB  
Chemin Le Longeau – Rozérieulles  
57160 MOULINS-LES-METZ